Des terrains pour nos entreprises : Futur Parc d'Activités de la Riviera



État du dossier avant 2018

Depuis les années 1990, les autorités de St-Légier-La Chiésaz et de Vevey, principale propriétaire du site de La Veyre-Derrey, s'interrogent sur la pertinence de maintenir ce terrain en zone villas. Elles étudient d'abord la possibilité d'y réaliser un centre sportif intercommunal. Cette option est ensuite abandonnée, à la suite du rapport Bryois (2015) et de la décision des exécutifs communaux de la Riviera de financer des équipements sportifs régionaux à la Saussaz, sur la commune de Montreux.

Entré en vigueur en 2004, le Plan directeur communal (PDCom) de St-Légier-La Chiésaz prévoit une densification qualitative des villages et évoque le développement d'équipements sportifs et de parkings à La Veyre-Derrey. L'orientation du site vers l'accueil d'activités économiques se précise ensuite au fil de plusieurs études et planifications :

- le référencement cantonal de « Veyez – centre, St-Légier-La Chiésaz » comme pôle de développement dans le PDCn* (1996) ;
- le projet d'agglomération Rivelac* de deuxième génération (2011), qui identifie La Veyre-Derrey comme site stratégique pour le développement d'activités ;
- le concept URB 7 « La Veyre-Fenil », mandaté par la CORAT (2014) ;
- le rapport technique relatif au site stratégique 10b1, établi par Farra Zoumboulakis et associés (2017).

Dès 2014, les autorités de St-Légier-La Chiésaz organisent plusieurs séances d'information et ateliers avec les entreprises et les habitants intéressés par le devenir du site, en vue d'engager l'élaboration d'un plan d'affectation.

En juin 2017, le bureau Farra Zoumboulakis et associés, mandaté par la commune, remet une étude portant sur l'ensemble du site de La Veyre-Fenil, alors désigné comme « site stratégique de développement 10b1 ». Celle-ci précise les principes d'aménagement par secteur et définit les conditions-cadres des planifications futures. Elle confirme la vocation de La Veyre-Derrey pour l'accueil d'activités économiques.

En décembre 2017, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz lance, avec le Canton et Promove, une étude complémentaire consacrée à La Veyre-Derrey et confiée à Repetti Sàrl. Fondée notamment sur le PDCn, le projet d'agglomération Rivelac et le rapport technique 10b1, cette étude vise à préciser les orientations du site pour les quinze années suivantes. La vision proposée confirme l'objectif d'une réaffectation en zone d'activités.

**Le PDCn et le projet d'agglomération Rivelac ont tous deux fait l'objet de consultations publiques.*

Étapes envisagées à fin 2017

- Élaborer un plan d'affectation pour La Veyre-Derrey, en coordination avec les propriétaires et les autres parties prenantes.
- Soumettre ce plan à l'adoption de la commune de St-Légier-La Chiésaz, puis à l'approbation du Canton.

Implication de Promove

Promove - Promotion économique
Rue de la Gare 2, C.P. 1460
1820 - Montreux (Switzerland)

+41 21 963 48 48
info@promove.ch

- Représentation des milieux économiques au sein du comité de pilotage et des groupes de travail.
- Appui aux démarches relatives aux financements LADE.

Promove - Promotion économique
Rue de la Gare 2, C.P. 1460
1820 - Montreux (Switzerland)

+41 21 963 48 48
info@promove.ch